

» EGYPTE

Analyse du REMDH sur le rapport de suivi de la PEV sur l'Egypte et ses recommandations pour le prochain rapport.

Selon l'UE, l'année 2013 a été particulièrement difficile sur le plan politique en Égypte et, par conséquent, « aucun progrès particulier ne peut être signalé dans le cadre du plan d'action ». L'UE exhorte l'Égypte à mettre en œuvre sa nouvelle Constitution, adoptée en janvier 2014, dans le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, ainsi qu'à veiller à la conformité de sa législation nationale à la Constitution et aux normes internationales. Elle appelle également l'Égypte à organiser des élections présidentielles et législatives véritablement démocratiques, dans le respect des normes internationales. En particulier, l'UE exhorte l'Égypte à aborder les questions suivantes:

Liberté d'association et de réunion

Au vu des restrictions croissantes imposées dans le domaine de la liberté de réunion et à la presse, sans oublier la détérioration de la situation pour les ONG, l'UE appelle l'Égypte à :

- Mettre en place les conditions nécessaires à l'existence d'une société civile active et indépendante, à adopter une législation sur les ONG et à modifier la loi régissant les rassemblements afin de la rendre conforme aux normes internationales :
- Se conformer au code de conduite de l'ONU pour les responsables de l'application des lois et aux principes de base de l'ONU sur le recours à la force et l'utilisation des armes à feu par les responsables de l'application des lois lors de l'encadrement des manifestations, à ne pas disperser des manifestations sur la seule base de leur illégalité et à ne pas utiliser d'armes à feu contre des manifestants :
- Mener des enquêtes rapides, impartiales et indépendantes sur les accusations de recours à la force, de mauvais traitements et d'autres violations des droits de l'Homme par les forces de l'ordre dans le cadre de manifestations, à sanctionner les responsabilités, à accorder un dédommagement aux victimes et à mettre en place un mécanisme indépendant de contrôle et d'enquête sur le comportement des forces de sécurité.

Au vu du nombre croissant de violations de la liberté d'association et de réunion en Égypte. le REMDH appelle l'UE à continuer de considérer ces libertés comme hautement prioritaires dans son prochain rapport de suivi de la PEV.



Droits des femmes

Les auteurs du rapport indiquent que les cas de violence sexuelle à l'égard des femmes, en particulier lors des manifestations, ont atteint un niveau sans précédent en 2013. En conséquence, l'UE exhorte l'Égypte à :

- Assurer la protection des droits des femmes et l'égalité des sexes ;
- Garantir le respect de l'égalité des sexes et à veiller à la réalisation d'enquêtes sur les cas de violence, y compris les abus sexuels, et au renvoi des coupables devant la justice.

Le REMDH appelle l'UE à recommander des mesures concrètes, telles que l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre la violence sexuelle, la réforme du Code pénal afin de sanctionner toutes les formes de violence sexuelle, ainsi que la mise en œuvre de ce code, y compris l'accès à la justice.

Justice

Le rapport de l'UE critique ouvertement l'absence de progrès dans la réforme du système judiciaire. Les auteurs déplorent d'importants dysfonctionnements et l'absence d'indépendance judiciaire. L'UE appelle l'Égypte à :

- Arrêter de juger des civils devant des tribunaux militaires ;
- Veiller à la réalisation d'enquêtes sur les cas de violence, y compris les abus sexuels, et au renvoi rapide des coupables devant la justice.

Le REMDH exhorte l'UE à donner la priorité à l'absence de séparation des pouvoirs en Égypte. Il est à cet égard crucial de réformer le système judiciaire pour établir une véritable séparation des pouvoirs, en interdisant notamment l'ingérence indue de l'exécutif dans les affaires judiciaires.

Droits des migrants et réfugiés

En ce qui concerne la question l'immigration et des réfugiés, les auteurs du rapport de suivi se montrent plus critiques vis-à-vis de l'Égypte qu'envers les autres pays de la région. L'UE exige que l'Égypte :

- S'attèle à la situation alarmante dans le Sinaï en fermant les camps de torture et en démantelant les réseaux criminels actifs sur les itinéraires utilisés pour le trafic/la contrebande dans et vers le Sinaï ;
- Veille à la conformité des règlements sur le droit d'asile à la Constitution et aux normes internationales. Elle exhorte également l'Égypte à coopérer efficacement avec le HCR/OIM, en leur accordant notamment un accès total aux centres de détention.

Bien que le REMDH salue l'accent mis sur l'immigration dans le rapport de suivi, l'UE devrait aborder les problèmes structurels à long terme liés au traitement des réfugiés en Égypte, tels que ses politiques de détention et l'impossibilité pour les réfugiés reconnus d'avoir accès à l'enseignement et au marché de l'emploi.

Le Réseau Euro-Méditteranéen des Droits de l'Homme est un réseau qui regroupe plus de 80 organisations de défense des droits de l'Homme, institutions et membres individuels, basés dans 30 pays autour de la Méditerranée. Le REMDH travaille à la promotion et à la protection des droits de l'Homme dans le cadre du processus de Barcelone, ainsi que la coopération entre l'Union européenne et le monde arabe.

